

CAPCONSULT FORMATION srl

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CAPCONSULT FORMATION srl

et de ses filiales ou sociétés sœurs ou collaborateurs externes

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

CAPCONSULT FORMATION, est immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0880.866.995.

Les sociétés sœurs ou collaboratrices extérieures sont :

FIDUCIAIRE AB COMPTA FISCAL srl, AB COMPTA FISCAL FORMATION asbl, AB COMPTA FISCAL MONS ou CHARLEROI srl.

Le **Client** définit toute personne physique, morale ou toute association de fait, faisant appel aux services de **CAPCONSULT FORMATION** ou de l'une de ses filiale précitée.

Le **professionnel** vise le prestataire de **CAPCONSULT FORMATION** et ses filiales ou sociétés sœurs. Les parties sont **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales) et le **client**.

La mission ou commande représente l'accord formé entre **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) et le **Client**, reprenant au moins les informations d'identification du Client, les données permettant d'établir une mission ainsi que son prix.

ARTICLE 2 - CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente, ci-après « CGV » définissent le cadre contractuel régissant toutes les relations professionnelles entre **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) et le **client** sauf dérogation écrite, convenue entre les parties.

En signant les CGV, le **client** reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées sans restriction ni réserve.

Les présentes conditions ont été mises à jour le 18 juin 2023.

Ces dernières sont applicables à la date de mise à jour stipulée et remplacent toute autres versions existantes sur quelques supports que ce soit.

Les présentes CGV excluent, à défaut d'acceptation écrite de **CAPCONSULT FORMATION** (pour son compte et le compte de ses filiales et sociétés sœurs), toutes autres conditions, générales et particulières, du **client**.

ARTICLE 3 - CONCLUSION DU CONTRAT

Hormis la présence d'une clause dans la mission définissant différemment le début de la convention, celle-ci prendra cours soit lors de la réception de d'un écrit signé par le client, ou envoyé par lui de manière électronique, soit lorsque **CAPCONSULT FORMATION** démarre effectivement la mission à la demande du **client**.

Dans le deuxième cas de figure, en attendant la réception d'un écrit signé par le **client**, la relation est régie par les présentes CGV et par le contrat de mission, à condition que ces documents aient été portés à la connaissance du **client**.

Lors d'une commande par internet le contrat est définitif et les produits seront envoyés. Il n'est pas possible de renvoyer un produit informatisé car le client est sensé l'avoir lu, utilisé ou même copié. Même si le contenu de la commande prévoit un produit informatisé ou un produit écrit et un droit d'accès à des services, aucune annulation n'est possible. Dans ce dernier cas, le fait de ne pas faire appel à son droit d'accès à divers services ou prestations, ne donne pas lieu à une réduction ni à un remboursement. Le prix principal de toute vente globale est constitué par la méthode centrale ou le produit central et les accessoires ne sont pas valorisés.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

CAPCONSULT FORMATION (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) s'engage à mettre toutes ses compétences au service du **client** afin de mener la mission au mieux, en toute indépendance et de la manière la plus efficace possible conformément à l'obligation de moyens à laquelle celle-ci est soumise.

CAPCONSULT FORMATION (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) effectuera la mission en temps voulu à condition que le délai soit raisonnable.

Le travail fourni est conforme aux normes de déontologie et professionnelles régissant les diverses professions, compte tenu de la législation en vigueur au moment de l'exécution de la lettre de mission.

Le **client** a l'obligation de collaborer avec le **professionnel** en lui donnant les bonnes informations en temps utile. Le **professionnel** n'est pas tenu de vérifier que ces informations soient justes et complètes.

Dans le cas où le **client** négligerait de remplir cette obligation de collaboration, **CAPCONSULT FORMATION** et/ou ses filiales ou sociétés sœurs pourraient se trouver dans l'impossibilité de fournir ou de finaliser ses services. Le cas échéant, **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) a le droit, sans préavis, d'interrompre la prestation de ses services ou de résilier la convention avec effet immédiat.

ARTICLE 5 - HONORAIRES ET FACTURATION

Les prix et honoraires sont définis sur le site ou par échange de mails ou signature d'un contrat.

Ces honoraires feront l'objet de factures, émises au cours de la mission, ou seront payés préalablement à l'envoi des produits ou l'exécution du service.

Les factures sont payables anticipativement, au grand comptant à la date de facturation, sauf stipulation contraire expressément écrite par **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs).

En cas de non-paiement de ses factures dans les délais définis par le présent article, des intérêts de retard seront dus de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée.

Ces intérêts sont calculés conformément à l'article 5 de la loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales du 2 août 2002, auxquels est ajoutée une indemnité conventionnelle de 10 % des montants impayés avec un minimum de 125 EUROS.

En cas de non paiement des factures de la part du **client**, **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) peut, dans les limites légales, suspendre ses activités prévues dans la continuité de la mission

et ce, sans que des indemnités ne puissent lui être réclamées, ni que sa responsabilité professionnelle puisse être mise en cause.

Sauf cas de force majeure ou d'événement ne pouvant lui être imputé, dans l'éventualité où **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) resterait en défaut d'exécuter ses devoirs pour la date convenue, elle sera, après réception d'une mise en demeure à laquelle il n'a pas donné suite dans un délai d'un mois, redevable au **client**, à titre de clause pénale, d'une somme correspondant à 0,25 % du prix de vente hors T.V.A. par mois de retard, tout mois commencé étant compté en son entier, qui sera déduit du solde dû au moment de la réception.

Les factures émises par **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) peuvent faire l'objet de contestation, au regard de leurs objets ou montants. Toute contestation doit être transmise par courrier recommandé dans les 8 jours suivant la réception de la facture sous peine d'irrecevabilité.

Toutefois, en cas de paiement préalable à l'envoi de produits, dès que celui(ceux)-ci ont été envoyés, le client ne pourra renoncer à son achat. En effet, un fichier ou un livre envoyé sera considéré comme lu, imprimé ou copié et ne pourra donc être restitué au vendeur.

ARTICLE 6 - RÉSILIATION DU CONTRAT

Les parties peuvent résilier la mission par consentement mutuel ou pour cause d'inexécution, moyennant une notification écrite adressée à l'autre partie.

Si la résiliation est une initiative du **client**, pour des motifs dont **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) n'est pas responsable, le professionnel aura toujours droit au paiement du prix ou des honoraires convenus et pourra réclamer des indemnités en cas de perte subie si la résiliation est abusive ou intempestive.

Dans le cas où **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) serait responsable du motif de résiliation, le **professionnel** aurait droit au paiement des services effectués jusqu'à la date de la résiliation sans préjudice du droit du **client** de réclamer des indemnités à **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs)

Si la résiliation est une initiative de **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) pour des motifs dont le **client** n'est pas responsable, le **professionnel** a droit au paiement des services ayant été effectués jusqu'à la date de résiliation. Le **client** pourra réclamer des indemnités si la résiliation est abusive ou intempestive.

Dans le cas où le **client** serait responsable du motif de résiliation, **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) a toujours droit au paiement complet des honoraires convenus, sans préjudice de son droit à réclamer des indemnités au **client** pour toute perte subie.

Si le **professionnel** met fin à la mission, il signale au **client** les actes juridiques urgents et nécessaires pour la sauvegarde de ses droits qui doivent être effectués et pour lesquels il avait reçu mission.

En cas de faillite du **client**, la mission est résolue de plein droit.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITÉ

CAPCONSULT FORMATION (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) décline toute responsabilité en cas de dommage résultant de l'imprécision des informations fournies par le **client** ou de la non-information de sa part.

La responsabilité de **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) se limite à une fois le montant facturé pour l'exécution de la mission concernée.

Lorsqu'il s'agit d'une mission récurrente, ce multiple s'appliquera au montant des honoraires facturés au **client** durant une période de douze mois précédant le fait générateur du dommage, ou depuis le début de la mission si cette période est inférieure à un an.

Ces limitations ne s'appliqueront pas dans le seul cas où la responsabilité découle d'une faute commise avec intention frauduleuse ou dans l'intention de nuire. Par conséquent, ces limitations s'appliqueront expressément à toute responsabilité découlant de toute autre faute dont le professionnel, ses associés, dirigeants et/ou collaborateurs indépendants seraient responsables.

Lorsque qu'il apparaît que deux ou plusieurs cas de dommages résultent d'une même faute, ils

seront considérés comme ne constituant qu'un seul cas de responsabilité, et la responsabilité sera par conséquent limitée au montant le plus élevé de ceux s'appliquant aux missions ou aux conventions concernées.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE

Des événements soudains, imprévisibles et inévitables, qui ne sont pas dus à la faute d'une partie, peuvent affecter l'exécution de la lettre de mission. A titre d'exemple: une panne de courant, des restrictions gouvernementales, une catastrophe naturelle ou une crise sanitaire.

Dans une telle situation, la partie étant dans l'impossibilité de remplir ses obligations, devra communiquer à l'autre partie l'existence desdites circonstances ou desdits événements.

Cette dernière, après avoir notifié le Cas de force majeure, ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la survenance de ces circonstances particulières ou des conséquences pouvant en découler, pour autant que cette partie n'ait pas aggravé le dommage subi par l'autre partie.

Dans le cas d'une impossibilité temporaire d'exécution de la relation contractuelle entre parties découlant d'un Cas de force majeure valablement notifié, la lettre de mission sera suspendue, sans indemnité aucune au profit de l'autre partie.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les informations et données que le **client** transmet à **CAPCONSULT FORMATION** (et/ou ses filiales ou sociétés sœurs) dans le cadre d'une mission sont confidentielles et ne peuvent être utilisées en dehors du cadre professionnel.

Ces informations et données seront conservées de manière sécurisée, leur utilisation est strictement limitée aux besoins des services et leur conservation est conforme à la loi du 18 septembre 2017.

Une fois les durées prévues dans cette loi expirées, les données à caractère personnel seront effacées.

En acceptant les présentes conditions générales, le domicilié accepte expressément cette utilisation.

ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE

L'interprétation et l'exécution des présentes CGV sont régies par le droit belge, en langue française. Toute contestation relève de la compétence des cours et tribunaux de l'arrondissement dans lequel le bureau du **professionnel** est établi.

Les présentes conditions générales sont celles appliquées à dater du 25 juin 2023 et remplacent toutes les autres précédentes.